



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX  
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

ZOOM  
SUR...

L'IMPACT DU COVID-19  
SUR LES  
COMPTES COMMUNAUX  
2020

# 1. IMPACT COVID EN 2020 SUR LES RÉSULTATS

Résultat cumulé additionné des réserves ordinaires en 2020 (par commune, EUR)

Communes	Résultat à l'exercice propre	Résultat cumulé	Impact COVID	Fonds de réserve	Résultat cumulé + fonds de réserve
Anderlecht	-5 573 956	7 526 225	-4 565 878	6 453 086	13 979 311
Auderghem	-171 230	400 313	-2 318 740	14 744 874	15 145 187
Berchem-Sainte-Agathe	-3 542 419	-3 271 233	-825 174	0	-3 271 233
Bruxelles	-21 680 734	21 075 295	-24 701 947	24 060 000	45 135 295
Etterbeek	-1 304 959	34 075 748	-2 522 098	1 412 286	35 488 034
Evere	-2 663 451	-1 537 927	-3 198 719	396 666	-1 141 261
Forest	-2 277 777	1 529 934	-1 836 749	9 009 061	10 538 995
Ganshoren	-570 587	3 194 030	-1 043 164	5 294 144	8 488 174
Ixelles	-5 250 461	25 175 343	-6 564 592	4 626 689	29 802 032
Jette	-1 031 825	3 787 326	-1 831 633	1 767 419	5 554 746
Koekelberg	87 302	12 417 112	-364 612	60 959	12 478 071
Molenbeek-Saint-Jean	-6 881 879	-1 873 886	-2 617 870	14 951 950	13 078 064
Saint-Gilles	-3 227 460	9 541 828	-3 689 492	4 394 240	13 936 068
Saint-Josse-ten-Noode	-10 176 005	-3 024 549	-2 449 953	1 119 734	-1 904 815
Schaerbeek	-8 619 588	202 718	-6 581 698	2 143 573	2 346 292
Uccle	2 307 739	11 855 913	-3 719 333	0	11 855 913
Watermael-Boitsfort	-625 654	15 879 762	-695 062	2 208 452	18 088 215
Woluwe-Saint-Lambert	-4 481 387	9 822 805	-3 339 396	3 900 000	13 722 805
Woluwe-Saint-Pierre	-2 532 115	6 744 278	-3 558 067	10 199 728	16 944 006
<b>TOTAUX</b>	<b>-78 216 448</b>	<b>153 521 035</b>	<b>-76 424 176</b>	<b>106 742 862</b>	<b>260 263 897</b>
<b>Totaux hors Bruxelles</b>	<b>-56 535 714</b>	<b>132 445 740</b>	<b>-51 722 229</b>	<b>82 682 862</b>	<b>215 128 602</b>
<b>En déficit</b>	<b>17</b>	<b>4</b>			<b>3</b>

Source : comptes communaux 2019-2020, budgets modifiés 2020

Le coût de la crise sanitaire en 2020 est de 76 424 176 euros pour l'ensemble des communes. Cet impact correspond à une perte de recettes pour 52,3 millions d'euros et des dépenses supplémentaires pour un montant de 24,1 millions d'euros.

L'impact par habitant pour les dix-neuf communes est de 62,73 euros en 2020.

Le résultat de l'exercice propre avec prélèvements fonctionnels s'élève, au niveau des dix-neuf communes, à -78 216 448 euros. Ce résultat, hors crise, aurait été de -1 792 272 euros.

Au niveau du résultat cumulé, l'ensemble des communes présentent un résultat de 153 521 035 euros. Hors crise COVID, il aurait été de 229 945 210 euros.

Le résultat cumulé additionné des réserves ordinaires est de 260 263 897 euros pour les dix-neuf communes. Ce montant, bien que démontrant une situation assez confortable au niveau des fonds propres, abrite des réalités disparates entre les entités. En effet, en procédant à une analyse au niveau individuel, on constate que l'impact de la crise COVID sur les résultats au niveau de chaque communes est très contrasté.

## 2. RESPECT DE LA RÈGLE D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ASSOUPLEE

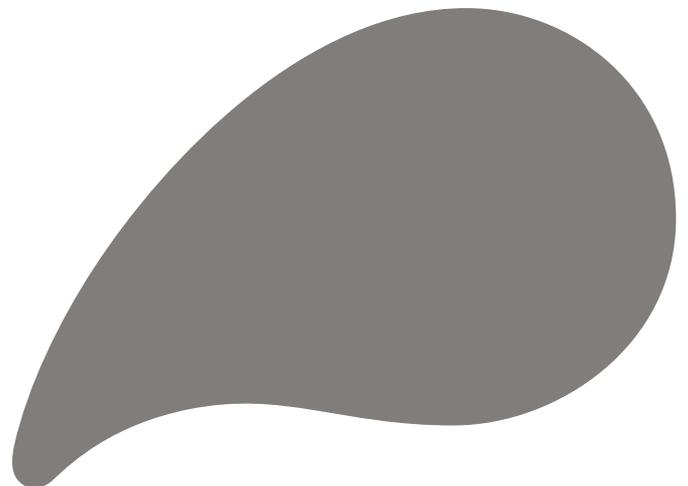
Pour rappel, le gouvernement de la Région bruxelloise a décidé d'un assouplissement temporaire de la règle d'équilibre des communes pour les années 2020 et 2021 étant donné l'impact de la crise liée au COVID-19 sur le budget des communes. Exceptionnellement, un déficit à l'exercice propre est toléré si la commune peut démontrer que ce déficit n'est pas structurel et résulte de l'impact de la crise, et ce pour autant que l'équilibre au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires soit maintenu.

Au niveau du résultat à l'exercice propre avec prélèvements fonctionnels, en dehors des communes d'Uccle (2 307 739 euros) et de Koekelberg (87 302 euros), toutes les communes présentent un déficit.

En ce qui concerne le résultat cumulé, quatre communes se retrouvent en déficit, à savoir: Berchem-Sainte-Agathe, Evere, Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Josse-ten-Noode. En outre, il faut souligner la situation délicate d'Auderghem (400 313 euros) et de Schaerbeek (202 718 euros), qui présentent un résultat cumulé en léger excédent.

Au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires, deux communes (Evere et Saint-Josse-ten-Noode) connaissent un déficit au cumulé et n'ont pas assez de réserves pour assurer l'équilibre au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires. Dans le cas de Saint-Josse-ten-Noode, cette situation semble liée à des difficultés opérationnelles ponctuelles en 2020, et non à une situation structurelle. Une troisième commune, Berchem-Sainte-Agathe, connaît un déficit au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires et ne possède pas de fonds de réserve ordinaire. La situation de cette dernière est plus préoccupante étant donné le montant du déficit (-3,3 millions d'euros) et en raison de l'état structurel des finances de la commune.

Par conséquent, les comptes 2020 des communes de Berchem-Sainte-Agathe, d'Evere et de Saint-Josse-ten-Noode ne respectent pas la règle d'équilibre budgétaire assouplie puisqu'ils présentent un déficit au niveau du résultat de l'exercice propre ainsi qu'au niveau du résultat cumulé additionné de ses réserves.



### 3. IMPACT PAR CATÉGORIE DE RECETTES ET DE DÉPENSES

#### Impact COVID sur les comptes 2020 par catégorie de recettes et de dépenses (EUR)

	Impacts positifs estimés	Impacts négatifs estimés	Impacts nets
<b>RECETTES</b>	<b>Recettes supplémentaires</b>	<b>Pertes de recettes</b>	<b>Recettes nettes</b>
Prestations	215 472	25 073 697	-24 858 224
Transferts	4 523 162	32 010 837	-27 487 674
Dette	0	0	0
<b>TOTAUX RECETTES</b>	<b>4 738 635</b>	<b>57 084 534</b>	<b>-52 345 899</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>Dépenses évitées</b>	<b>Dépenses supplémentaires</b>	<b>Dépenses nettes</b>
Personnel	447 725	3 092 056	-2 644 331
Fonctionnement	10 671 079	14 765 636	-4 094 557
Transferts	395 969	17 735 358	-17 339 389
Dette	0	0	0
<b>TOTAUX DÉPENSES</b>	<b>11 514 773</b>	<b>35 593 050</b>	<b>-24 078 277</b>
<b>TOTAUX IMPACT</b>	<b>16 253 408</b>	<b>92 677 583</b>	<b>-76 424 176</b>

Source : comptes communaux 2019-2020, budgets modifiés 2020

Pour rappel, sur l'ensemble des communes, la crise sanitaire a généré une perte de recettes s'élevant à 52,3 millions d'euros et une augmentation de dépenses de l'ordre de 24,1 millions d'euros.

Les recettes de transferts sont la catégorie de recettes ayant été la plus impactée (-27 487 674 euros). Ce constat s'explique principalement par la baisse des taxes et redevances administratives suite à la diminution d'afflux et de sollicitations des services administratifs, suite aux mesures de restrictions diminuant les activités taxables et aux mesures d'allègement fiscal prises par les communes afin de soulager le tissu économique local.

Les recettes de prestations ont connu une diminution de 24 858 224 euros. L'impact se fait principalement ressentir au niveau des prestations des crèches, préguardiennats et autres niveaux d'enseignement, des loyers et du stationnement.

L'impact sur les dépenses de transferts (17 339 388 euros) résulte de l'augmentation de la dotation au CPAS, de l'octroi des primes et indemnités envers les commerçants et établissements Horeca afin de soutenir l'économie locale des communes, de l'octroi de subsides et primes directs accordés aux ménages, ainsi que des aides aux ASBL et associations. Il est à signaler que l'effet de la crise sanitaire sur la dotation au CPAS risque de s'aggraver au regard des budgets 2021 des communes.

L'impact sur les dépenses de fonctionnement (4 094 557 euros) résulte d'une hausse des dépenses relative aux frais administratifs liés à la correspondance à la population, aux frais techniques tels que l'acquisition de gels, masques et gants, aux frais liés aux bâtiments et à leur désinfection, ainsi qu'aux frais liés à l'*outsourcing* médical des centres de dépistage COVID. La hausse des dépenses est supérieure à la baisse des coûts liée aux diminutions de frais suite aux annulations d'événements, à la diminution de prestations spécifiques et à la moindre occupation des bâtiments.

Les dépenses de personnel connaissent une augmentation de 2 644 331 euros résultant d'une augmentation des dépenses relative au renforcement de personnel dans le cadre de missions spécifiques à la crise sanitaire, supérieure à la baisse des dépenses relative aux engagements évités ou postposés découlant d'une diminution d'activité ou du retard pris par les communes dans les procédures de recrutement.

## 4. CONCLUSIONS

La crise a lourdement frappé les finances communales aux comptes 2020 avec un impact se chiffrant à 76 millions d'euros, alors que les communes avaient estimé cet impact à 69 millions d'euros lors des derniers budgets modifiés en 2020.

Cet impact correspond à une perte de recettes pour 52,3 millions d'euros et des dépenses supplémentaires pour un montant de 24,1 millions d'euros.

De ce fait, trois communes (Berchem-Sainte-Agathe, Evere et Saint-Josse-ten-Noode) n'ont pas ou pas assez de réserves pour assurer l'équilibre au niveau du résultat cumulé additionné des réserves ordinaires. Elles ne respectent pas la règle d'équilibre budgétaire «assouplie».

L'analyse par catégorie de recettes révèle que ce sont les recettes de prestations au niveau de l'enseignement, des loyers et du stationnement ainsi que les recettes des taxes et redevances administratives qui ont été principalement touchées. Au niveau des dépenses, ce sont les dépenses de transferts relatives à la dotation au CPAS, aux primes et indemnités envers les commerçants et établissements Horeca afin de soutenir l'économie locale des communes, aux subsides et primes directs accordés aux ménages, ainsi qu'aux aides aux ASBL et associations, qui ont été le plus affectées. Il est à signaler que l'effet de la crise sanitaire sur la dotation au CPAS risque de s'aggraver au regard des budgets 2021 des communes.

© **Bruxelles Pouvoirs locaux**  
Tous droits réservés

De nombreuses autres informations sur  
Bruxelles Pouvoirs locaux à l'adresse :

**[www.pouvoirs-locaux.brussels](http://www.pouvoirs-locaux.brussels)**

Zoom sur...  
L'impact du COVID-19  
sur les comptes communaux 2020

Dépôt légal : 2022/14.404/3  
Bruxelles, 2022